



"Éviter que ça ne dégénère" : qui sont les référents "laïcité" de l'Éducation nationale?

Depuis trois ans, ces équipes académiques sont chargées d'accompagner les professeurs en cas d'incidents relatifs à la laïcité. Des "médiateurs" souvent bien accueillis dans les établissements en difficulté, quand les enseignants osent faire appel à eux.

"L'institution a toujours été en soutien total [à Samuel Paty]" : deux jours après l'assassinat, en pleine rue et par décapitation, du professeur d'histoire des Yvelines, Jean-Michel Blanquer a tenu à démentir, dimanche, certaines rumeurs. Le ministre de l'Éducation a ainsi assuré que l'enseignant, tué après avoir montré des caricatures de Mahomet à ses élèves, n'avait été menacé d'aucune sanction ou remontrance de la part de l'Éducation nationale. "À aucun moment, il n'a été dit, ni même sous-entendu, ni pensé que l'institution allait sévir contre le professeur Samuel Paty", a également précisé le rectorat de Versailles dans un communiqué publié dimanche.

Afin de soutenir le professeur d'histoire, stigmatisé par certains parents d'élèves sur les réseaux sociaux après un cours sur la liberté d'expression, la principale du collège du Bois d'Aulne, où enseignait Samuel Paty, aurait même fait appel aux "équipes Valeurs de la République", a insisté Jean-Michel Blanquer. Officiellement connues sous le nom de "référents laïcité de l'Éducation Nationale", ces équipes sont effectivement chargées d'établir une médiation entre enseignants et parents sur le délicat sujet de la laïcité, source d'éventuelles tensions au sein des établissements scolaires. Partie intégrante de la Cellule ministérielle de veille et d'alerte (CMVA), lancée il y a trois ans par le gouvernement, ces référents peuvent être sollicités par les enseignants ou les directeurs d'établissement en cas d'incidents relatifs à la laïcité, et peuvent même être amenés à se déplacer physiquement dans les classes pour répondre aux questions de l'équipe enseignante, des parents ou des étudiants.

LIRE AUSSI >> "Nous sommes effondrés" : le monde éducatif sous le choc après l'attentat à Conflans

Selon un dossier de presse publié par le ministère de l'Éducation le 13 octobre dernier, environ 935 cas de signalements d'atteintes à la laïcité ont ainsi été enregistrés par ces équipes sur la période de septembre 2019 à mars 2020. Parmi eux, 305 ont directement été traités par les établissements concernés, tandis que 630 ont fait l'objet d'une intervention d'équipe académique. Pas moins de 120 événements ont, eux, entraîné le déplacement des "référents laïcité et faits religieux" dans une école ou un établissement, afin d'accompagner l'équipe pédagogique. "Notre rôle, c'est d'éviter que ce genre de situation ne dégénère", résume à L'Express Jérôme Damblant, référent laïcité pour l'Académie d'Amiens.

"On explique, on montre, on rassure"

Depuis trois ans, cet ancien professeur intervient auprès d'enseignants ayant à faire face à des situations d'atteinte à la laïcité. "Concrètement, on peut être appelé pour le port d'un signe religieux non-conforme, le refus de participer à une activité scolaire ou une suspicion de prosélytisme", explique Jérôme Damblant. "Mais le plus souvent, il s'agit d'une contestation d'enseignement, qui a plus ou moins dépassé les bornes".

Entre septembre 2019 et mars 2020, six académies regroupaient 53% des signalements aux équipes "Valeurs de la République" : Créteil, Grenoble, Normandie, Toulouse, Versailles et Nice, suivie de près par Lyon. Selon le ministère de l'Éducation, c'est au sein des collèges que ces atteintes ont principalement été recensées (45%), tandis que 37% des appels provenaient d'enseignements du premier degré, et 18% des lycées. "Nous continuons de constater que les atteintes aux valeurs de la République commencent de plus en plus tôt et notamment dès le primaire", note le ministère dans son communiqué. Et si 57% des atteintes viennent des élèves, de plus en plus proviennent des parents : ces derniers représentent 22% des faits recensés en mars 2020, contre 19% en octobre 2019.

LIRE AUSSI >> "On se sent parfois bien seuls": les profs démunis face à la montée de

l'islamisme

Il y a deux ans, Jérôme Damblant a ainsi dû se déplacer dans une école primaire, où certains parents n'acceptaient pas que des dessins de nus soient montrés à leurs enfants dans le cadre d'un cours d'arts plastiques. "C'est assez classique", assure le référent laïcité de l'Académie d'Amiens. "On a beaucoup de remises en cause sur ce genre de cours, ou sur les questions relatives à l'éducation à la sexualité, sur des refus que les enfants aillent à la piscine pour ces raisons de semi-nudité...", indique le référent. "Souvent, ces situations se règlent avec un gros travail d'explication", ajoute Jérôme Damblant.

"On rappelle ce que dit la loi, ce qui doit être enseigné dans les différents programmes, que l'école n'est pas forcément à la carte. Il y a souvent beaucoup de fantasmes, alors on explique, on montre, on rassure. Et souvent, le problème se règle de lui-même". Joignables via un formulaire sur le site du gouvernement, ou directement par téléphone auprès des académies concernées, les référents laïcités peuvent être mobilisables "extrêmement rapidement", tient à souligner Jérôme Damblant. "S'il y a une situation urgente, nous pouvons nous rendre directement dans l'établissement, afin de trouver une solution rapide, que ce soit dans les écoles primaires ou dans les collèges et lycées", explique-t-il. "Mais encore faut-il que les enseignants soient assez en confiance pour faire appel à ces référents", tacle Guislaine David, présidente du syndicat enseignant Snuipp-FSU.

"Ça fait 30 ans qu'il y a des compromis"

"Quand on contacte l'Académie, il y a forcément un rapport hiérarchique qui se crée", précise-t-elle. "On appelle au secours, on dit : 'Je suis en difficulté'. Mais on ne sait pas quelle sera la réponse apportée, puisque de nombreux professeurs ont déjà dû faire face à des réticences de l'Éducation Nationale sur le sujet", assure Guislaine David. "Tout le combat réside donc à rassurer les enseignants, à restaurer la confiance envers cette institution", ajoute Guislaine David, présidente du syndicat enseignant Snuipp-FSU.

"Ça fait 30 ans qu'il y a des compromis, qu'on nous demande de ne pas faire de vagues avec les familles, alors oui, certains professeurs s'autocensurent, parce qu'ils ont peur de ne pas retrouver leur voiture en sortant, de se faire agresser, de se faire insulter sur les réseaux sociaux", ajoute Laurent Hoffman, président du SNE (Syndicat national des écoles). "La réalité est là : avant même de voir si ces brigades d'intervention fonctionnent, il faut savoir si les enseignants oseront faire appel à elles", estime-t-il.

LIRE AUSSI >> "Nous sommes effondrés" : le monde éducatif sous le choc après l'attentat à Conflans

"Nous travaillons beaucoup là-dessus", répond Jérôme Damblant, qui assure que les chefs d'établissement sont "largement formés" sur cette question du signalement. De son propre aveu, il existe pourtant "effectivement", une "peur de la stigmatisation" : des professeurs craignant d'être eux-mêmes stigmatisés, ou que l'élève en question soit montré du doigt. "Mais cette excuse n'est pas vraiment valable, car nous faisons tout pour éviter que ce soit le cas. Le signalement n'entraîne pas de la sanction, mais bien un soutien, un accompagnement", rappelle le référent. "De la même manière, lorsqu'une affaire a lieu dans un établissement, le volet formation est extrêmement important : il s'agit de former le corps enseignant à ce type de situations", souligne Jérôme Damblant.

Une demande formulée de longue date par de nombreux syndicats enseignants, à l'image du Snuipp-FSU. "On voit bien que dans la formation initiale et dans la formation continue, l'enseignement de l'esprit critique, de la liberté d'expression, de la laïcité, sont des choses très peu étudiées. Il faut donc accentuer ce type de formation, afin de pouvoir agir en amont, plutôt que devoir éteindre le feu une fois que ce dernier est en train de s'embraser".

"Des situations qui semblent anodines peuvent vite dégénérer"

Mais face à des situations parfois délicates, les directeurs d'établissements "saluent" néanmoins la mobilisation de ces référents laïcité. "Au vu de certaines attitudes, on peut très vite se sentir isolés dans la prise de décision. On sait que des situations qui semblent anodines peuvent très vite dégénérer", témoigne Marie*, proviseure dans un lycée de l'Académie d'Aix-Marseille.

Récemment, la directrice a dû faire appel à son référent laïcité : depuis le début de l'année, une jeune étudiante refusait d'ôter son jilbab à son arrivée au lycée. "Ça heurtait les enseignants, et le principe de la loi de 2004 sur le port de tenues par lesquelles les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse", explique Marie. "Mais je ne savais pas vraiment comment aborder le problème avec cette élève", confie-t-elle.

LIRE AUSSI >> Conflans : comment lutter contre la diffusion de contenus haineux sur les réseaux sociaux

"Les membres de la cellule laïcité sont alors venus rencontrer les enseignants, eux-mêmes mal à l'aise face à la situation. Ils ont rappelé la loi de 2004, précisé quelles en étaient les limites ou non, et ont donné de précieux conseils afin d'éviter des paroles maladroitement auprès des jeunes", raconte-t-elle. Marie reçoit ensuite la jeune fille et ses parents, "très à l'écoute" : en quelques heures, la situation se règle. Mais le lendemain, la directrice reçoit une pétition, signée par 140 élèves du lycée, remettant en question sa décision. "Les référents laïcité sont à nouveau intervenus pour me conseiller", relate la proviseure. "J'ai reçu une petite délégation de signataires, je leur ai réexpliqué cette loi, et tout s'est arrêté là. J'ai été épaulée dans cette prise de décision, on m'a aidé à analyser une situation, et à la traiter de manière rapide et réactive". Marie tient à souligner que ses référents n'ont fait que "l'aiguiller" dans ses choix. "Ce ne sont pas des cow-boys qui débarquent dans l'établissement et nous forcent à utiliser tel ou tel moyen de pression. C'est un partenariat, une réflexion partagée, et on m'a laissée libre dans les étapes à suivre", souligne-t-elle.

"Effectivement, il ne faut pas attendre de ces équipes qu'elles résolvent par un coup de baguette magique tous les problèmes d'un établissement", nuance Philippe Vincent, secrétaire général du Syndicat National des Personnels de Direction de l'Éducation Nationale. de l'UNSA. "Ils peuvent avoir un rôle de conseil, d'échange, de réflexion. Mais il y a également tout un enjeu sur la reconquête du terrain avant même leur intervention", estime-t-il. "Il y a des contestations à bas bruit, qui font qu'ici ou là des enseignants ont abandonné l'idée de faire face à ce type de situations, contournent ces problématiques : c'est là que le bât blesse. Désormais, il faut rassurer les enseignants, montrer que ces contestations doivent être signalées, car elles obtiendront une réponse", souhaite le directeur d'établissement, convaincu que certains professeurs craignent encore que la hiérarchie soit tentée de "cacher la poussière sous le tapis".